

Nombre de conseillersEn exercice : **26**Présents : **17**Absents : **9**- dont suppléé(s) : **1**- dont représenté(s) : **4**Votants : **22**- dont « pour » : **22**- dont « contre » : **0**- dont « abstention » : **0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt octobre se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme JACQUES Elisabeth, Présidente

PRESENTS :

Mmes **ALLEMANDI** Florence (*quitte la séance après la question n°13*), **BALLADUR** Clarisse, **JACQUES** Elisabeth, **GARCIER-RICHAUD** Hélène, **PIGNATEL** Agnès, **OKROGLIC** Dominique, **BARDIN** Régine, **REYNAUD** Sandra et **DONNEAUD** Chantal,

MM. **BOUGUYON** Yvan, **ORTUNO** Miguel (*quitte la séance après la question n°10*), **MARTIN** Jacques, **FORTOUL** Jacques, **PELLOUX** Jacques, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel, **ISOARD** Bernard, **TRON** Jean-Michel, **REYNAUD** Frédéric, **CAPEL** Denis et **GASTON** Arnaud.

EXCUSES :

Mmes **VAGINAY RICOURT** Sophie *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, **BANCILLON BOË** Fabienne *ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence*, **MATTERA** Wendy *ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra*, **OCCELLI** Chloé *ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques*,

MM. **BARNEAUD** Christophe *ayant donné pouvoir à M. ORTUNO Miguel*, **FRANQUEBALME** Jean-Pierre *ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène* et **OLIVERO** Albert *suppléé par M. MARTIN Jacques*.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme **BARDIN** Régine.



N° ordre : 18

Délibération n°2023/167

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE RÉUNION DU BÂTIMENT 26 À L'HÔTEL D'ENTREPRISES.

Le Conseil de Communauté,

VU la compétence « développement économique » de la CCVUSP et notamment ses missions d'accueil des entreprises et des porteurs de projets ;

VU la délibération de la CCVU n°2013/18 du 4 mars 2013 fixant les modalités de mise à disposition de la salle de réunion située au 1^{er} étage du bâtiment 26 à l'hôtel d'entreprises, de propriété intercommunale ;

CONSIDERANT que ladite salle de réunion consiste en un espace de travail à destination des particuliers, des professionnels ou des associations pouvant contribuer à l'attractivité et au développement économique du territoire ;

CONSIDERANT les demandes de particuliers, d'associations et de professionnels de la vallée de pouvoir utiliser ladite salle dans le but d'organiser des réunions et/ou des événements (de type conférences, séminaires, ateliers, etc.) liés à l'exercice de leur activité ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser les tarifs de location de cette salle en fonction des besoins actuels des utilisateurs potentiels et notamment la mise en place d'un tarif horaire ;

CONSIDERANT qu'en fonction des utilisateurs, les tarifs de locations pourraient être établis comme suit :

Utilisateurs	Forfait journalier (€ TTC / jour)	Forfait horaire (€ TTC / heure)
Association à but non lucratif et tout organisme dont l'activité est liée à l'aide à la création d'entreprises	0 €	0 €
Utilisateur privé ou professionnel exerçant une activité à but lucratif	50 €	6 €

CONSIDERANT qu'il n'est plus nécessaire d'instaurer un dépôt de garantie lors de la signature des conventions avec les utilisateurs de la salle ;

VU le projet de convention ci-annexé fixant les modalités de mise à disposition de ladite salle et du matériel dont elle est équipée ;

Sur proposition de Mme Agnès PIGNATEL,

Après en avoir délibéré,

- **FIXE** les tarifs de mise à disposition de la salle de réunion située au 1^{er} étage du bâtiment 26 de l'hôtel d'entreprises à compter du 1^{er} novembre 2023 comme précédemment exposé.
- **DÉCIDE** que les utilisateurs de ladite salle ne devront plus s'acquitter d'un dépôt de garantie à la signature de la convention de mise à disposition.
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition tel que présenté.
- **AUTORISE** la Présidente à signer cette convention avec les futurs utilisateurs de ladite salle.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits, chaque année, en recettes au budget annexe « Hôtel d'Entreprises ».
- **DIT** que la présente délibération **abroge la délibération n°2013/18 du 4 mars 2013** portant sur le même objet.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

